

# REVUE AGRICOLE.

JANVIER.

**SOMMAIRE.—Partie Officielle.**—Circulaire de l'hon L. V. Sicotte, président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada au sujet de l'exposition universelle de Londres en 1882.—Circulaire de la Chambre d'Agriculture au sujet de l'élection prochaine des membres sortant.—Circulaire de la Société d'Agriculture du Comté de l'Assomption proposant l'hon F. V. Archambault comme candidat du district de Montréal aux prochaines élections.—**Partie non-officielle.**—La guerre et ses conséquences.—Nos souhaits.—La loi d'Agriculture et ses amendements.—Correspondance.—Historique du système régional.—Son fonctionnement.—Ses résultats.—Culture du lin.—Correspondance de M. Donaldson, agent d'emigration.—Importation de machines à tisser par le gouvernement.—Voyages Agronomiques.—Nos compte-rendus.—Allocations de médailles d'or, grand module, par la Chambre d'Agriculture.—Un traité élémentaire d'Agriculture à l'usage des écoles primaires.—La culture, de Montréal à New York.—Le journalisme agricole aux Etats Unis.—Exploitation de l'asile des aliénés de Beauport.—Colonies agricoles penitencières.—Système de culture.—Batiments de ferme.—**Travaux de la ferme.**—Correspondance.—La rotation proposée à la société du Comté de Montmaguy.—Les charrues en bois et les charrues en fer.—Les rouleaux.—Les manèges circulaires et à plan incliné mobile.—Machine à battre et nettoyer le tresse de M. H. Gausson Waterous et Cie, de Brantford, Haut Canada.—Ventilation des étables.—Correspondance du Dr Fortier.—L'institut normal agricole de Beauvais.—Revue Etrangère Vente du Troupeau de Babraham.—Le concours agricole de la société royale d'agriculture d'Angleterre.—Nécrologie.—La mort de son Altesse Royale le Prince Albert, président de la société royale d'agriculture d'Angleterre

Partie



Officielle.

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

La Chambre d'Agriculture du Bas-Canada croit rencontrer l'approbation de toutes les Sociétés d'Agriculture en s'efforçant de rendre l'Exposition des produits du sol, à la grande exposition de Londres, aussi complète que possible.

La chambre s'adresse avec confiance aux différentes Sociétés pour obtenir leur assistance et coopération.

Ce qui est demandé à chaque société est comparativement très-peu coûteux et très-facile, mais le résultat général peut être considérable et important.

Les Sociétés du Haut-Canada s'empresent de seconder les efforts et le travail des Commissaires Canadiens, en mettant à leur disposition les meilleurs échantillons des Produits Agricoles de leur Comté.

La Société d'Agriculture de votre Comté est invitée à mettre, avant le 1er Février, à la disposition de la Chambre, pour aider à compléter notre contingent à la grande exposition de Londres, les Grains et Produits dont la liste est donnée plus loin et choisis comme les plus beaux et les meilleurs.

Aussitôt que vous aurez obtenu la plus grande partie de ces objets, vous voudrez bien en donner avis au Secrétaire de la chambre d'Agriculture à Montréal, et ce dernier vous donnera les informations nécessaires quant à leur transmission.

J'ai l'honneur d'être

Votre obéissant serviteur,

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada,

L. V. SICOTTE.

## LISTE DES GRAINS, ETC., ETC.

Un demi minot

de Blé,  
de Pois,  
d'Orge,  
d'Avoine,  
de Surazin,  
de Blé d'Inde,  
da Seigle,  
de Graine de Mil,  
de graine de trèfle,  
de fèves,  
Graine de Lin.

Avec indication de la quantité de minots récoltés ordinairement par arpent.

$\frac{1}{2}$  lb. de laine, des différentes qualités que le Comté peut fournir.

Echantillons de lin non battu, quelques poignées.

Echantillons de lin sous ses différentes formes, avant filer.

Echantillons de beaux grains non battus.

Quelques poignées.

Sucre, pas moins de 10 livres.

Houblon, fromage.

Foin, 10 livres, arrangé de manière à montrer la longueur.

N. B.—Tous autres produits, que la Société jugera propres à faire connaître la production aussi bien que la bonne culture du sol, devront être offerts avec les renseignements nécessaires.

Les poches ou sacs seront remis dans tous les cas à chaque exposant, ainsi que les grains, qui, après une inspection générale, ne seront pas jugés assez bons.

Le nom de chaque exposant devra être donné, et chaque article sera exposé à la Grande Exposition, avec le nom du propriétaire.